



Au cours de la nuit du 20 au 21 courant quelques papillons circulaires et de couleur jaune, portant l'étoile juive et l'inscription "JUIF" ont été apposés à plusieurs magasins israélites à Périgueux.

Les auteurs de ce travail de propagande anti-sémite sont membres du P.P.F. Ci-joint un exemplaire des dits

# Les juifs en Dordogne.

Destinataires:

- M. LE PRÉFET DE LA DORDOGNE
- M. le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE  
Chef du Service Régional des  
Renseignements Généraux à Périgueux
- M. le DIRECTEUR des  
Renseignements Généraux à Vichy



( ) à titre de compte-rendu

## Cycle 3

( ) à titre d'information



Au cours de la nuit du 20 au 21 courant quelques papillons circulaires et de couleur jaune, portant l'étoile juive et l'inscription "JUIF" ont été apposés à plusieurs magasins israélites à Périgueux.

Les auteurs de ce travail de propagande anti-sémite sont membres du P.P.F. Ci-joint un exemplaire des dits

Dossier pédagogique réalisé par le service éducatif des  
Archives Départementales de la Dordogne.

Destinataires:

- 9, rue Littré, 24000 PÉRIGUEUX  
☎ 05.53.03.33.33  
cg24.educatif.archives@dordogne.fr
- M. le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE  
Chef du Service Régional des  
Renseignements Généraux à Périgueux
- M. le DIRECTEUR des  
Renseignements Généraux à Vichy
- D. CHARBONNEL
- L. THELOT



( ) à titre de compte-rendu

( ) à titre d'information

Mai 2011

## Petit rappel historique :



Au cours des mois de mai et de juin 1940, en quelques semaines, **l'armée française est vaincue**.

La France est occupée par les armées allemandes.

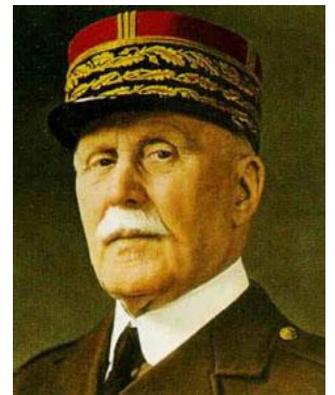
Le 14 juin 1940, le drapeau nazi flotte dans les rues de Paris.



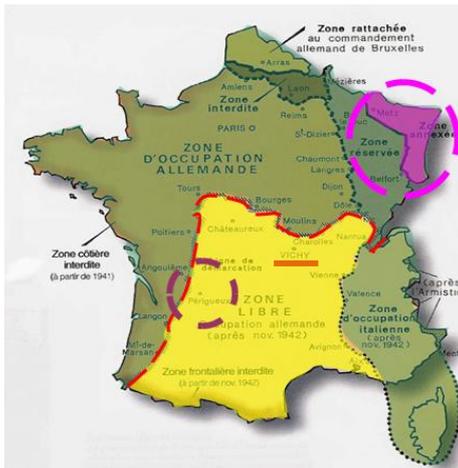
Face l'avancée des troupes nazies, plusieurs millions de personnes fuient en désordre sur les routes de France : c'est **l'exode**.

Un **nouveau gouvernement** est formé dirigé par le **Maréchal Pétain**

Il demande **l'armistice** (c'est-à-dire la fin des combats) qui est signé le 22 juin 1940. La débâcle militaire et morale est complète.



La France est alors divisée en deux zones...



- Une zone Nord, occupée par les Allemands.
- Une zone sud dite « libre » sous l'autorité du Maréchal Pétain chef de l'Etat Français à compter du 10 juillet 1940. Le nouveau régime s'installe à Vichy
- Les deux zones sont séparées par une ligne de démarcation
- La majeure partie du département de la Dordogne est en Zone Libre.
- Strasbourg et l'Alsace sont annexés à l'Allemagne nazie

En «zone libre», donc dans une grande partie du département de la Dordogne, les premières mesures d'exclusion des juifs sont prises dès 1940 par le gouvernement de Vichy dirigé par **le maréchal Pétain**. Il s'engage également dans la voie de la collaboration d'Etat avec **les autorités allemandes et Adolf Hitler**.





3. Observez le tableau suivant :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Population du département de la Dordogne en 1936      | 386 963 habitants |
| Nombre de réfugiés alsaciens en Dordogne en Août 1940 | 226 000 personnes |

Source : Bernard REVIRIEGO, *Les Juifs en Dordogne 1939-1944 de l'accueil à la persécution*, Archives Départementales de la Dordogne - éd. Fanlac, 2003, pages 20, 9, 271 à 273.

4. A combien s'élève le nombre d'habitants du département de la Dordogne en 1940 ? **Calcule** en t'aidant des informations fournies dans le tableau :

$$\begin{array}{r} \text{---} \\ + \text{---} \\ \hline = \text{---} \end{array}$$

5. D'après toi, quelles ont pu être **les conséquences d'une arrivée aussi massive et aussi rapide de réfugiés** dans un département rural et peu urbanisé comme le département de la Dordogne ? \_\_\_\_\_

-----

## 2<sup>ème</sup> étape : Une population juive exclue en Dordogne (1940.1941).

Document N° 2 - Circulaire du Préfet de la Dordogne aux maires du département relative au recensement des Juifs en vertu de la loi du 2 juin 1941.

[Archives départementales de la Dordogne 1 W 491]

PREFECTURE DE LA DORDOGNE I. 265 ETAT FRANCAIS  
1ère Division -  
--:--:--

MAIRIE DE BERGERAC  
28 JUIN 1941  
SECRETARIAT

PERIGUEUX, le 25 Juin 1941

LE PREFET DE LA DORDOGNE

à Messieurs les Sous-Préfets de BERGERAC, NONTRON et SARLAT  
à Messieurs les Maires du département de la Dordogne (zone libre)  
à Messieurs les Maires des cantons de Pujols et Ste-Foy-la-Grande (Gironde non occupée)

*332 mm*  
*Liste remise le 5/7/41 à M. le Sous-Préfet par M. Audéger*

SECRET et TRES CONFIDENTIEL

Comme suite à la circulaire que je vous ai adressée le 16 juin 1941 concernant le recensement des Juifs dans toute la France, j'ai l'honneur de vous prior de vouloir bien, en conformité des instructions ministérielles que je viens de recevoir, dresser la liste nominative de tous les juifs connus ou réputés juifs de votre commune.

Cette liste sera établie en double exemplaire par vos seuls soins et secrètement, avant déclaration des intéressés, à l'aide de tous moyens d'investigation en votre pouvoir.

Ce document qui, je ne saurais trop insister sur ce point, ne doit sous aucun prétexte dépasser le cadre du Maire ou du Secrétaire de Mairie, vous permettra un premier contrôle des déclarations ultérieures. Vous aurez donc à en conserver un exemplaire en mairie, en un lieu à l'abri de toute indiscretion.

L'autre exemplaire me sera envoyé par vos soins, sous pli soigneusement cacheté, sous le timbre "1ère Division" en ce qui concerne les communes de l'arrondissement chef-lieu, et par l'intermédiaire de M. les Sous-Préfets pour les communes des trois autres arrondissements.

La liste que je vous demande sera nominative et comportera les nom, prénoms, âge approximatif, profession du Chef de famille, et les mêmes renseignements en ce qui concerne le conjoint, chacun des enfants le cas échéant, ainsi que les autres membres de la famille.

Comme dans le questionnaire que vous m'avez précédemment envoyé, la liste comprendra les Juifs français et les Juifs Etrangers.

J'attacherai du prix à être mis en possession de ce travail le plus tôt possible et je vous remercie par avance de la diligence que vous apporterez à me le faire parvenir.

LE PREFET,  
Maurice LABARTHE

2

1. Quelle est sa date ?  
**Souligne-la en rouge.**

2. Quelle est la situation du département de la Dordogne à cette époque ? Aide-toi des informations données en page 2.

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

3. Quel est l'auteur de ce courrier ? **Souligne-le en vert.**

4. Quelle autorité représente-t-il ?

-----  
-----  
-----  
-----

5. A qui s'adresse-t-il ?  
**Souligne-le en noir.**

6. Dans quel but ?

-----  
-----  
-----

7. **Entoure en bleu** des mots ou des expressions qui montrent que les autorités du département veulent rester très discrètes sur le déroulement de cette opération ?

# VENTE

## aux Enchères Publiques de biens juifs

(Lois des 22 juillet  
et 17 novembre 1941)

Le VINGT-NEUF SEPTEMBRE mil neuf cent quarante-deux, à quatorze heures,  
A PERIGUEUX, en l'étude  
du cl M<sup>e</sup> MONTIER,  
D'un fonds de commerce de  
fourrures, situé à Périgueux,  
Cours Montaigne, n. 8, connu  
sous le nom de « AU LYNX ».  
Comprenant :

1. Les éléments incorporels :  
nom commercial, enseigne,  
clientèle, achalandage et droit  
au bail.
2. Les éléments corporels,  
mobilier commercial, matériel.

**Mise à prix : 175.000 fr.**

Obligation de reprendre les  
marchandises pour un prix qui  
sera annoncé à la vente.

Document N° 3 - Annonce paru dans le journal l'Avenir de la Dordogne du 1<sup>er</sup> septembre 1942 de la vente aux enchères publiques , à Périgueux, de biens juifs dans le cadre de la loi dite « d'aryanisation économique ».

[Archives départementales de la Dordogne PRE 1/231]

8. Quelles sont les **mesures** prises à l'égard des **biens juifs** en Dordogne en 1942 ?

-----  
-----  
-----



Document N° 4 - Photo de M. Abner Séboni, né le 12 mars 1881 à Sidi-Bel-Abbès (Algérie).

Coll. de Mme France Eisenman.

Il est arrêté à Liège puis interné au camp de Malines (Belgique), équivalent du camp de Drancy en France. Il est déporté à Auschwitz, où il décède, le 9 octobre 1943. Sa fille, native de Bordeaux, quitte cette ville en 1943 pour rejoindre son époux en Dordogne après avoir franchi clandestinement la ligne de démarcation.

9. **Observe** attentivement ce portrait photographique.

10. Quel **signe distinctif** Abner Séboni porte-t-il sur sa veste ?

-----  
-----

11. Pourquoi est-il **obligé** de porter ce signe ?

-----  
-----

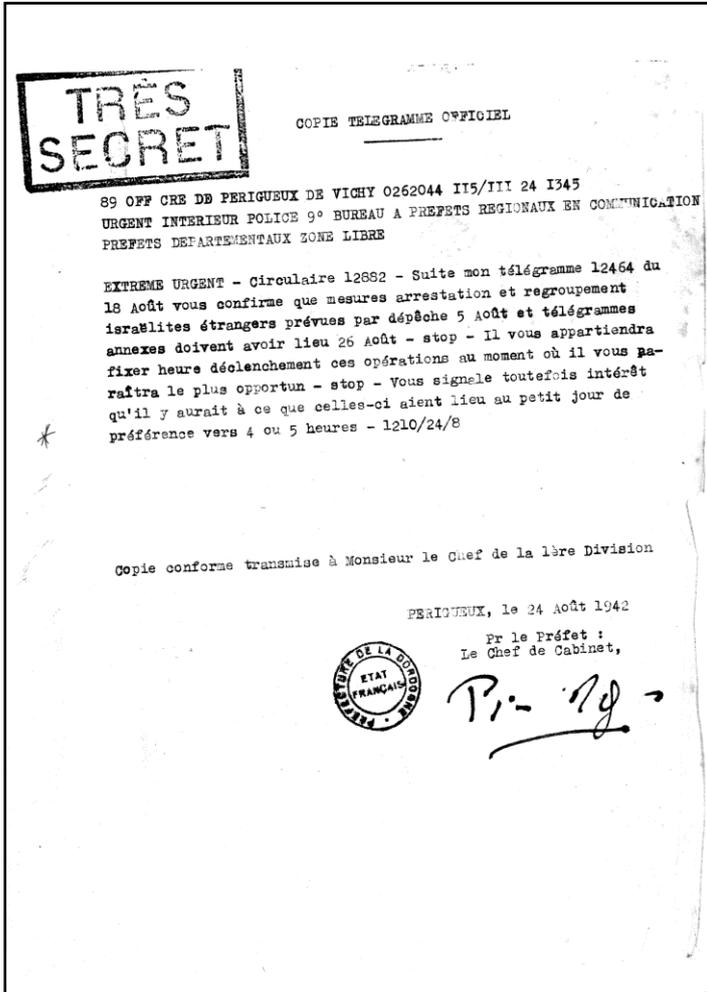
12. Quel est le **but recherché** par les **autorités** qui imposent à cette personne le port de ce signe distinctif sur son vêtement ?

-----  
-----  
-----

## 3ème étape : La persécution des Juifs en Dordogne (1942-1944).

Document N° 5 - Télégramme ministériel aux préfets de régions et préfets transmis sous forme de copie par le Préfet de Limoges au Préfet de la Dordogne, l'avisant que la rafle des juifs doit avoir lieu le 26 août 1942.

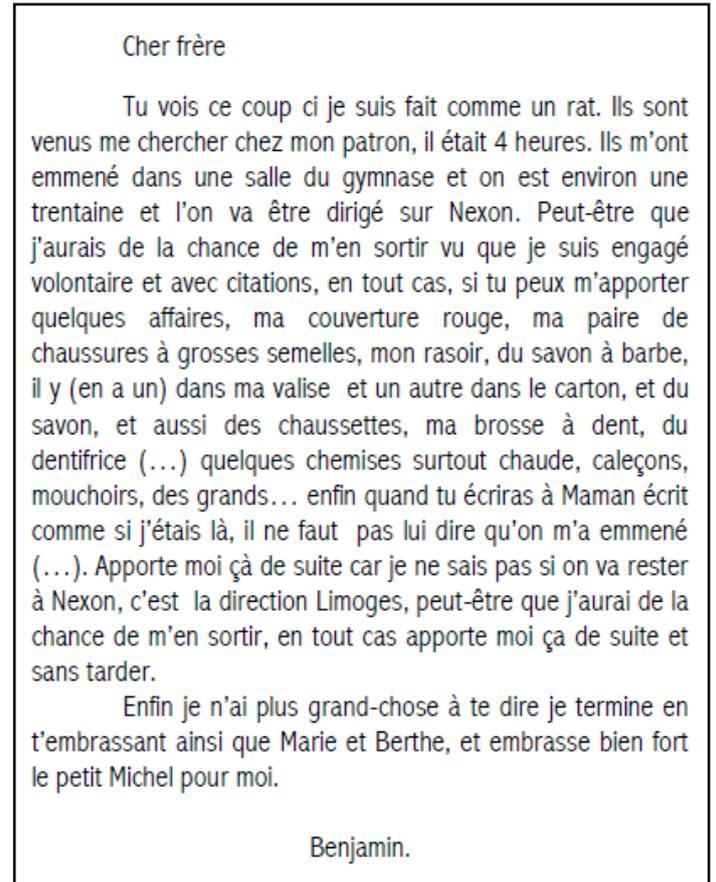
[Archives départementales de la Dordogne 42 W 240]



Document N° 6 - Extrait d'une lettre envoyée par Benjamin Czerkiewicz.

Raflé à Périgueux le 24 février 1943. Il est interné le même jour au gymnase Secrestat puis à Nexon. Benjamin Czerkiewicz est déporté par le convoi n° 50 à Maidanek ou à Sobibor.

[Archives départementales de la Dordogne 42 W 239-11]



1. Quelles mesures particulières les autorités françaises de Dordogne prennent-elles à l'égard des « israélites étrangers » en Août 1942 ? **Souligne** les expressions employées en bleu.

2. A quel moment de la journée doivent se dérouler ces opérations ?

-----  
-----

3. **Choisis** dans la lettre écrite par Benjamin Czerkiewicz à son frère des expressions qui montrent que les personnes sont arrêtées par surprise ?

-----  
-----

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Nombre de juifs recensés en Dordogne en mars 1943.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juifs français</li> <li>- Juifs étrangers</li> </ul>  | <p><b>7 441 personnes</b></p> <p style="text-align: right;">3 791 personnes</p> <p style="text-align: right;">3 650 personnes</p>                 |
| <p><b>Total de la population juive de Dordogne déportée et exécutée pendant la seconde guerre mondiale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- total des déportations (estimation)</li> <li>- total des personnes fusillées</li> </ul> | <p><b>1180 à 1190 personnes.</b></p> <p style="text-align: right;">entre 976 et 986 personnes</p> <p style="text-align: right;">204 personnes</p> |
| <p><b>Population juive de Dordogne déportée et exécutée (estimation en %).</b></p>  | <p><b>16,07 %</b></p>   |

Source : Bernard REVIRIEGO, *Les Juifs en Dordogne 1939-1944 de l'accueil à la persécution*, Archives Départementales de la Dordogne - éd. Fanlac, 2003, pages 20, 9, 271 à 273.

4. Quel fut le sort des populations juives raflées entre 1942 et 1944 en Dordogne ?

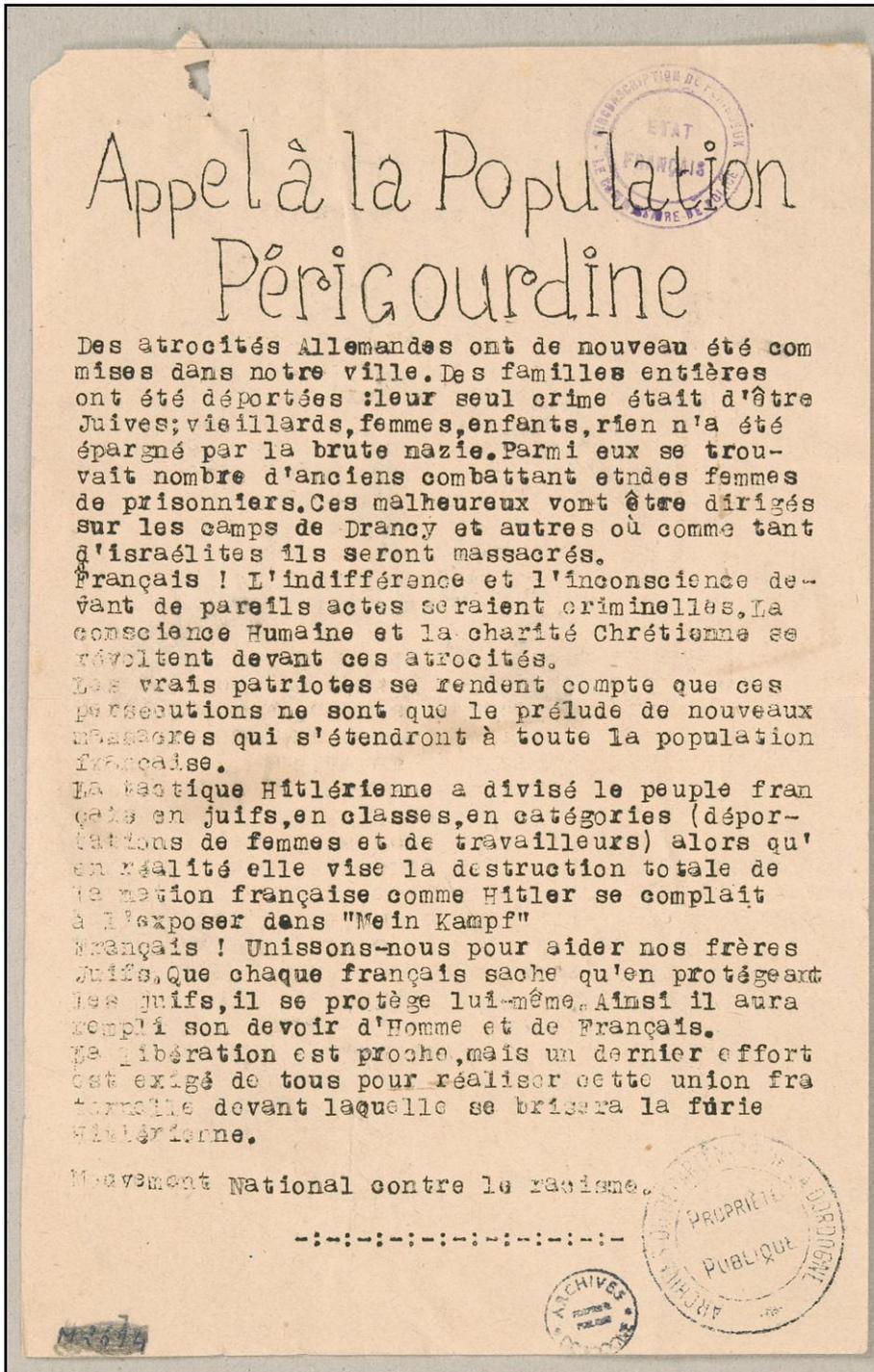
-----

-----

## 4ème étape : La résistance.

MISE EN CONTEXTE

Face à la persécution de leur communauté et pour combattre l'occupant, certains juifs entrent dans la lutte, en organisant des réseaux de fabrication de faux papiers, de caches d'enfants et de passage de frontières. D'autres, entrés dans la clandestinité, s'engagent dans des mouvements de résistance, dont les FTP-MOI, des compagnies juives ou, encore, au côté des alliés, et se battent pour la libération de leur terre d'accueil et de leur pays.



Document N° 8 - Tract du MNCR  
(Mouvement National Contre le  
Racisme) distribué à Périgueux.

Archives Départementales de la Dordogne, 1  
W 1803.

1. Quel mouvement a rédigé ce tract ? **Souligne**-le en rouge.
2. D'après toi, où peut-on lire ce tract à Périgueux en 1943 ?  
-----  
-----  
-----  
-----
3. **Souligne** en vert dans le document des mots ou des expressions qui montrent la résistance face aux actions de l'Allemagne nazie.
4. Quel **appel** est lancé à travers ce tract ? Au nom de **quel principe** ?  
-----  
-----  
-----  
-----